

Le mardi 29 mars 2016 à 20h00, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 22 mars 2016 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 15 mars 2016
- Affectation des résultats 2015 aux budgets primitifs 2016
- Taux d'imposition 2016
- Budgets primitifs 2016
- Subventions 2016
- AEPEC de La Selle en Luitré – Demandes de subvention 2016
- Ecole maternelle Diwan de Fougères – Demande de participation aux frais de fonctionnement
- Divers aménagements extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes – Mission CSPS – Choix du prestataire
- Restauration des charpentes et toiture de l'église - Proposition pour une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre
- Devis divers
- Fixation du montant du loyer du logement n°9 le Bourg
- Droit de préemption urbain – Vente parcelles B 667 et B 669 au lieu-dit « La Choisnière »
- SFPI – Enquête publique – Demande d'autorisation d'exploiter une unité de peinture industrielle (régularisation) située ZI de l'Aumaillerie
- SDE 35 – Rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution électrique – Année 2014
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER à partir de 20h55, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, TALIGOT, CARRE, Mme PEU et M. BARON

Absents : - M. PERRIER ayant donné pouvoir à Mme GELOIN jusqu'à 20h55

-M. LALOE, excusé

-M. ROGER ayant donné pouvoir à M. TRAVERS

-Mme JEHAN ayant donné pouvoir à M. DESHAYES

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 mars 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- Jean-Paul Perrier ayant donné pouvoir à Florence Géloin puis présent à partir de 20h55
- Guillaume Laloe, excusé
- Yvan Roger ayant donné pouvoir à Jean-Michel Travers
- Isabelle Jehan ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Deshayes

Le compte rendu de la réunion du 15 mars 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2016

➤ En clôture 2015, le constat est le suivant pour le **budget principal** :

	mandats émis exercice 2015	titres émis exercice 2015	Résultat brut exercice 2015	Excédents 2014 reportés	Résultat cumulé de clôture	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat définitif
Fonctionnement	546 989.97	840 125.60	293 135.63	640 467.87	933 603.50	0.00	0.00	933 603.50
Investissement	411 971.35	342 276.96	-69 694.39	505 343.59	435 649.20	-23 220.00	252 263.00	664 692.20
RESULTAT			223 441.24		1 369 252.70	-23 220.00	252 263.00	1 598 295.70

Le Conseil Municipal constatant l'excédent de fonctionnement 2015 de la **Commune** (budget principal) pour un montant de 933 603,50 €, décide d'affecter 833 002,70 € à la section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 100 000,80 € à la section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) au budget primitif 2016.

➤ En clôture 2015, le constat est le suivant pour le **budget assainissement** :

	mandats émis exercice 2015	titres émis exercice 2015	Résultat brut exercice 2015	Excédents 2014 reportés	Résultat cumulé de clôture
Fonctionnement	15 865.76	17 727.28	1 861.52	19 307.45	21 168.97
Investissement	6 939.84	10 769.12	3 829.28	41 844.41	45 673.69
RESULTAT			5 690.80		66 842.66

Le Conseil Municipal constatant l'excédent de fonctionnement 2015 du **Service Public Assainissement** pour un montant de 21 168,97 € décide d'affecter la totalité à la section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget primitif 2016.

➤ En clôture 2015, le constat est le suivant pour le **budget lotissement communal « Le Couesnon »** :

	mandats émis exercice 2015	titres émis exercice 2015	Résultat brut exercice 2015	Excédent 2014 reporté	Déficit 2014 reporté	Résultat cumulé de clôture
Fonctionnement	148 912.08	148 912.10	0.02	0.08	0.00	0.10
Investissement	148 912.08	51 205.53	-97 706.55	0.00	-51 205.93	-148 912.48
RESULTAT			-97 706.53		-51 205.93	-148 912.38

Le Conseil Municipal constatant l'excédent de fonctionnement 2015 du **Lotissement communal « Le Couesnon »** pour un montant de 0,10 € décide d'affecter la totalité à la section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget primitif 2016.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux communaux suivants pour l'année 2016, identiques à ceux de 2015 :

- Taxe d'habitation : 6,98 %
- Taxe foncière bâti : 14,79 %
- Taxe foncière non bâti : 25,33 %

Arrivée de Jean-Paul Perrier à 20h55

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 de la Commune (budget principal) qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement 1 636 472,00 € endépenses et recettes
- Section d'investissement 2 136 075,00 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement 38 619,00 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement 56 442,81 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

LOTISSEMENT COMMUNAL LE COUESNON - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 Lotissement communal « Le Couesnon » qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	181 506,28 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	275 250,26 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

SUBVENTIONS 2016

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Associations communales et intercommunales :

- Association des Anciens Combattants de La Selle-en-Luitré de subvention exceptionnelle pour la commémoration du 5 décembre 2015)	800 € (dont 400 €)
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	400 €
- ACCA – piégeage ragondins	260 €
- Football Club Sud Fougerais (FCSF)	1 400 €
- Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)	1 083.60 €
- Palet Club Sellois	500 €
- OCAS Fougères Nord	1 625.40 €
- Société d'Agriculture canton Fougères Nord	186.62 €

Autres associations :

- La ligue contre le cancer – Rennes	50 €
- Les Restaurants du cœur Ille-et-Vilaine	150 €

AEPEC DE LA SELLE EN LUITRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS CANTINE ET GARDERIE

M. le Maire présente aux élus les différents chiffres donnés par l'AEPEC dans le cadre de sa demande de subvention. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

- Cantine : 7 228,29 €
- Garderie : 7 269,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-dessus à l'AEPEC de La Selle en Luitré.

ECOLE MATERNELLE DIWAN DE FOUGERES – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Comme l'année passée, l'école Diwan sollicite les communes de résidence des élèves pour participer aux charges de fonctionnement pour la scolarisation des enfants. Un élève de La Selle en Luitré est inscrit à l'école Diwan pour l'année scolaire 2015/2016.

Le coût de référence à prendre en compte est le coût pour un élève en maternelle dans les écoles publiques de Fougères à savoir 964,41 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser ce montant par élève domicilié à La Selle en Luitré pour l'année scolaire 2015/2016.

DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORDS DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES - MISSION CSPS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Trois courriers ont été envoyés pour une demande de proposition pour une mission CSPS dans le cadre des travaux concernant les abords de la grande salle des fêtes. La mairie a reçu deux offres. M. le Maire propose de retenir l'offre la moins-disante à savoir celle de Sécuris BTP de Laval pour un montant de 660 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette offre et autorise M. le Maire à signer le devis et le contrat correspondant.

RESTAURATION DES CHARPENTES ET TOITURE DE L'ÉGLISE – PROPOSITION POUR UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'église étant inscrite au titre des Monuments historiques, M. Le Maire a sollicité la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour connaître la démarche pour une étude sur l'état de la charpente qui se détériore. M. Masson, conservateur régional des monuments historiques, a visité l'église le 3 mars dernier puis a transmis ensuite une liste d'architectes du patrimoine spécialisés dans les monuments anciens.

Selon les conseils de M. Masson, M. le Maire propose de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre classique préalable à la restauration des charpentes et toiture de l'église.

Cette étude pourra être subventionnée à hauteur de 50 %.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre classique préalable à la restauration des charpentes et toiture de l'église.

DEVIS DIVERS

- Lagunes :

M. le Maire présente trois devis pour la reprise des berges des lagunes qui s'affaissent à certains endroits. Il est prévu la pose d'enrochement pour consolider la digue.

MERIENNE TP	3 810 € H.T.
SOTRAV	4 880 € H.T.
LEMEE TP	6 350 € H.T.

Après discussion il est décidé de demander plus de renseignements sur ces devis avant de faire un choix.

- Jardinières :

Les jardinières en bois sont en mauvais état. La commission fleurissement a travaillé sur le projet d'acquisition de nouveaux bacs à fleurs. Mme Géloin présente le devis de La Maison Point Vert pour un montant de 3 907.59 € H.T. qui prévoit 18 pots (en plastique durable), le terreau et les plants pour les garnir. Après discussion, quelques points restent à éclaircir qui feront peut-être modifier le devis.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le principe d'achat des jardinières et autorise M. le Maire à signer le devis modifié à intervenir.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT N°9 LE BOURG

Lorsque les travaux de rénovation intérieure du logement n°9 seront terminés, ce dernier sera remis à la location. M. le Maire propose d'en fixer le loyer dès maintenant.

En fonction du contexte actuel, du type de logement (pas de RDC, d'espaces verts ni de garage) et des autres loyers pratiqués sur la commune, M. le Maire propose de fixer le montant du loyer de la manière suivante : 300 € par mois (révisable selon l'indice de référence des loyers) et de l'autoriser à signer les baux à intervenir.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur ces propositions.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE PARCELLE B667 et B669 AU LIEU-DIT « LA CHOISNIERE »

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles B667 et B669 concernant un immeuble non bâti situé au lieu-dit « La Choisière ». Cette parcelle est incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

SFPI – ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D’AUTORISATION D’EXPLOITER UNE UNITE DE PEINTURE INDUSTRIELLE (REGULARISATION) SITUEE ZI DE L’AUMAILLERIE

M. le Maire fait part aux élus d’une demande de la SFPI qui souhaite obtenir l’autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l’environnement, d’exploiter une unité de peinture industrielle (régularisation suite aux modifications intervenues sur le site et à l’évolution de la réglementation).

Le dossier, soumis à enquête publique, présente l’ensemble des aménagements techniques, une étude d’impact sur l’environnement et les recensements des dispositions prises pour les limiter, une étude des dangers et les mesures prises pour y remédier et une notice hygiène et sécurité.

A l’unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l’observation stricte des règles d’hygiène, de sécurité et de protection de l’environnement comme prévu au dossier.

SDE 35 – RAPPORT DE CONTROLE DE LA FOURNITURE ET DE LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE – ANNEE 2014

Le rapport reprend plusieurs informations sur les usagers, les réclamations, la qualité de l’énergie distribuée, le patrimoine physique et comptable de la concession, les travaux, le contrôle opérationnel de la distribution et l’analyse des données des concessions. Des données spécifiques à la commune sont également transmises telles que la longueur du réseau HTA (22 930 m), la longueur du réseau BT (16 875 m)...

L’ensemble du conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui sera mis à disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORDS DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES – OUVERTURE DES PLIS

L’ouverture des plis est prévue le vendredi 1^{er} avril à 10h30 (MM. Perrier, Travers, Carré, Roger, Bryon et Mme Géloin).